



Venesmes le 29 janvier 2020

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique ayant trait à l'installation d'un parc photovoltaïque sur le site du « petit pied David » sur la commune de Venesmes, je tenais à vous apporter mes réflexions.

Tout d'abord, dans la logique du mix énergétique programmé par le gouvernement, la production d'électricité par le biais du photovoltaïque reste incontournable.

Connaissant le lieu prévu pour cette implantation, il me semble fort approprié puisque ce terrain est constitué de peu de terre et beaucoup de pierres. Cela veut dire qu'il ne nuira pas à l'agriculture d'autant qu'il se trouve inexploité depuis longtemps.

Contrairement aux parcs éoliens, la covisibilité est très réduite et ne peut pas être une cause de refus de construction.

Enfin, la participation financière de l'exploitant, attribuée à la commune et à la communauté de communes, n'est pas négligeable, surtout au regard de baisse de la dotation de l'Etat.

Cette redevance pourrait nous permettre, entre autres de réaliser la réhabilitation de notre commerce local et également construire en relation avec la communauté de communes une crèche.

Je pense vous avoir signifié, par ces réflexions, mon plein accord pour cette réalisation.

Cordialement

Un citoyen également maire adjoint et vice-président de la CCABC

Resu en main propre
le 31/01/2020
le CB